

Département
MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE M O N T M I R A I L

Séance du 28 octobre 2025

Nombre de Membres

Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
27	27	26

Date de la Convocation

22 octobre 2025

Date d'Affichage

22 octobre 2025

Objet de la délibération

No 2025-100285
Travaux

Avenant n°2
Lot 1 colas

Le vingt-huit octobre deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le conseil de la ville de Montmirail s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Maire.

Présents : Etienne Dhuicq, Valérie Jacquinot, Romain Girardin, Brigitte Lagrue, Philippe Chevriot, Monique Morel, Pascal Poisson, Marie-Claude Himmesoete, Dominique Thuault, Mohamed Benahmed, Jean-Paul Colmont, Pascal Hourlier, Alain Guénon, Juan Garcia Rodriguez, Claudette Bouché, Stéphane Paquet, Catherine Ruiz Collas, Valérie Prieur, Christine Guimarey, Romain Richomme, Sabine Mary, Enzo Joberty

Absents représentés : Jean-Pierre Schang pouvoir à Philippe Chevriot, Elisabeth Benard pouvoir à Marie-Claude Himmesoete, Coralie Adnot pouvoir à Etienne Dhuicq, Tristan Ruiz pouvoir à Catherine Ruiz Collas

Absente excusée : Karine Bocquet,

Secrétaire de séance : Romain Girardin.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération no2021-9997 en date du 02 décembre 2021 approuvant le projet de construction de la crèche et du relais petite enfance,

Vu la délibération no 2024-100151 attribuant les marchés,

Vu la délibération no 2024-100215 acceptant l'avenant no 1 du lot VRD attribué à l'entreprise Colas,

Considérant la nécessité de délibérer sur un avenant no2 pour le lot 1 VRD attribué à l'entreprise Colas, pour un montant de zéro, suite aux derniers réajustements des travaux

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-accepte l'avenant no 2 avec l'entreprise Colas pour la somme de zéro € HT

-autorise monsieur le maire à signer cet avenant et tout document relatif à cet avenant

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215103557-20251028-2025-100285-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2025
Publication : 05/11/2025



Pour extrait conforme
Le 28 octobre 2025
Etienne DHUICQ
Maire

